

PLACE FINANCIERE SUISSE ET SECONDE GUERRE MONDIALE

Fin des travaux de l'ICEP (« Commission Volcker »)

Après la signature de l'accord historique du 12 août 1998 conclu entre le Credit Suisse Group, UBS SA, le Congrès juif mondial et les avocats des plaignants qui étaient parties aux diverses « *Class Action Suits* » ouvertes aux Etats-Unis (voir notre rapport 1998), ce sont la poursuite et la fin des travaux de l'ICEP auprès des banques qui ont essentiellement retenu l'attention au cours de ce dernier exercice.

Après plusieurs reports, les rapports individuels de révision ont été remis aux banques au mois de juin 1999. Attendu dès lors avec beaucoup d'impatience, le rapport final de l'ICEP a finalement été publié le 6 décembre 1999, soit avec un an de retard par rapport aux prévisions initiales.

Ce rapport infirme, pour l'essentiel, les graves accusations qui avaient été lancées contre les banques suisses. Il établit en particulier que :

- celles-ci n'ont fait aucune discrimination de la clientèle quant à son origine ;
- elles ne se sont pas appropriées illégalement des valeurs patrimoniales ayant appartenu à des victimes de l'Holocauste ;
- elles ont permis aux victimes et à leurs descendants d'accéder aux comptes qui leur revenaient au même titre que leurs autres clients ;
- elles ont respecté les dispositions légales en matière d'archivage des documents et bien au-delà, en conservant des archives considérables remontant aux années 50 ;

- enfin, à de rares exceptions près, elles ont soutenu sans restriction les réviseurs mandatés par l'ICEP.

Dans son Annexe 5, le rapport évoque un nombre très limité de cas de comportements critiquables de banques suisses après la guerre. A ce sujet, il y a lieu d'observer que :

- ces cas étaient pour la plupart connus des banques concernées et avaient fait en général l'objet de sanctions et de réparations ;
- pour la majorité d'entre eux, on ne peut affirmer qu'il s'agisse de comptes de victimes de l'Holocauste ;
- le rapport cite sans aucun doute tous les cas qui ont été rapportés à l'ICEP, ce qui démontre l'exagération des accusations qui avaient été portées à l'encontre des 254 banques suisses de l'époque auditées par l'ICEP et concernant une période de 60 ans.

Suite à la publication de ce rapport, la position des banquiers privés est très claire : contrairement aux autres groupes de banques, dont seuls certains membres ont été soumis à l'audit, toutes les 14 Maisons membres de l'Association qui existaient lors de la Seconde Guerre mondiale ont fait l'objet d'une révision par les enquêteurs de la « Commission Volcker ». Comme on s'y attendait, les rapports des réviseurs ont montré que les banquiers privés représentent une part infime du total des comptes identifiés par les réviseurs.

Il a en particulier été comptabilisé un nombre de 93 comptes auprès des banquiers privés sous la rubrique « comptes ayant un lien probable ou possible avec les victimes », soit 0,17% de l'ensemble de cette rubrique. Sur ces 93 comptes seuls 26 semblent être réellement en rapport avec des victimes de l'Holocauste, et une bonne partie ont été clôturés ou présentent un solde négligeable. Pour les banquiers

privés plus particulièrement, ce processus d'audit s'est révélé coûteux et les efforts engagés en totale disproportion du résultat obtenu.

L'ICEP a siégé pour la dernière fois le 23 février 2000. Il recommande notamment à la Commission fédérale des banques (CFB) la publication d'une liste complémentaire de noms. Les banquiers privés, sous réserve des décisions de la CFB, entendent désormais se dissocier des recommandations de l'ICEP. Notre Association a pris position auprès de la CFB pour s'opposer à toute publication de noms de clients dont les comptes ont été clôturés conformément à la loi ainsi que de noms qui ne soient pas clairement ceux de victimes de l'Holocauste.

M. Jacques Rossier, associé-gérant de Darier Hentsch & Cie, qui a représenté les banquiers privés de manière aussi engagée qu'efficace au sein du Comité directeur (« *Leitender Ausschuss* ») de l'ASB pour les avoir sans nouvelles, a résumé le point de vue des banquiers privés sur l'ensemble de cette affaire dans un article qui peut être consulté en français, en allemand et en anglais sur le site Internet www.genevaprivatebankers.com.

***Travaux de recherche historique de la Commission indépendante d'experts
(« Commission Bergier »)***

Au cours de l'exercice écoulé, les experts de la Commission Bergier ont poursuivi leurs audits auprès des banques et en particulier auprès des membres de notre Association. Un échange de vues a eu lieu entre le secrétariat et le responsable des archives privées au sein de la Commission Bergier. Si les travaux de recherche auprès de la plupart des Maisons de Suisse alémanique ont pu être achevés, la situation est moins satisfaisante en Suisse romande, en raison de dysfonctionnements du travail de recherches de la Commission. Plu-

sieurs Maisons ainsi que le Secrétariat, après avoir ouvert leurs archives pendant tout le temps requis à une historienne employée par cette dernière, ont appris que ce travail devrait être effectué une seconde fois par une autre personne. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune décision n'avait été prise à propos de cette situation insatisfaisante.

Selon le responsable des archives privées, le rapport final de la Commission Bergier sera remis au Conseil fédéral dans le courant de l'année 2001. Avant toute publication les Maisons pourront se prononcer sur le contenu du rapport les concernant.

La Commission Bergier a par ailleurs publié, le 10 décembre 1999, son rapport sur « La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme ». Ce rapport, dont les conclusions sont souvent sévères à l'égard du comportement de la Suisse, a suscité une certaine polémique dans l'opinion publique et jusque dans les rangs des historiens. Tandis que certains se félicitaient du ton critique adopté par le rapport, d'autres ont jugé sévèrement la démarche de la Commission, accusée de ne pas replacer les événements relatés dans le contexte historique de l'époque. Ces travaux, dont on espérait qu'ils présenteraient une image objective de notre pays durant la dernière Guerre mondiale, ont fait preuve d'un parti pris d'autant plus regrettable qu'il a divisé la population au lieu de l'unir.